

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 8 mars 2019 portant mise à la retraite à la demande – M. Barbière (Georges)
(Office français de protection des réfugiés et apatrides)**

NOR : INTV1905868S

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment le livre VII de ses parties législative et réglementaire;

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 modifiée portant réforme des retraites;

Vu la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 modifiée portant réforme des retraites;

Vu la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 modifiée garantissant l'avenir et la justice du système de retraites;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État;

Vu la décision du 18 juillet 2017 modifiant la situation indiciariaire de M. Georges Barbière, attaché d'administration hors classe de l'État, 6^e échelon, à compter du 1^{er} janvier 2017;

Vu la demande d'admission à la retraite formulée par l'intéressé en date du 16 octobre 2018,

Décide:

Article 1^{er}

M. Georges Barbière, attaché d'administration hors classe, 6^e échelon (IB 1022 – IM 826), de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à la demande à compter du 1^{er} mai 2019, tous droits à congés administratifs épuisés.

Article 2

À compter de la même date, M. Georges Barbière est radié du corps des attachés d'administration de l'État.

Article 3

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 mars 2019.

*Le directeur général par intérim de l'Office français
de protection des réfugiés et apatrides,*

J.-F. SALIBA